



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 18 janvier 2022, ouverte à 20 heures 00

Présents : Mme Estelle BRONN, Mme Caroline DINDAULT, M. Christophe WEISS, Mme Nathalie CLAUSS, Mme Aurélie LOHMULLER, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, M. Frédéric LANG, M. Jérôme DAVID, Mme Angélique KREISS, M. Frédéric RUE, M. Thomas STARCK.

Absents : Mme Gabrielle SCHOELLKOPF donne pouvoir à Mme Estelle BRONN
M. Christophe WEISS donne pouvoir à M. Frédéric LANG

2022 - 01: Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 :

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2022 - 02: Subvention aux Associations :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, comme l'an passé, les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement versées aux associations locales	2022
Association arboricole fruitière du Ried	150 euros
Association Les « Sand Diewele »	150 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Daubensand	150 euros
Association Gymnastique volontaire de Daubensand	150 euros
Association « Tous des Héros »	150 euros
Association « Apejade »	150 euros

Les subventions seront octroyées après communication d'un numéro de SIRET.

Une délibération devra être prise chaque année.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2022 - 03: Débat d'orientation budgétaire :

Mme le Maire fait un point budget :

Investissement :

- Recettes :	62 533 €
- Dépenses :	- <u>50 054 €</u>
→ <i>excédent</i> :	= 12 479 €

Fonctionnement :

- Recettes :	430 810 €
- Dépenses :	- <u>234 176 €</u>
→ <i>excédent</i> :	= 196 634 €

Un débat s'en suit :

Logement communal : Mme Caroline DINDAULT propose qu'il faudrait, en l'état, trouver une autre destination que la location (ex : mise à disposition pour les associations) car la réhabilitation du logement est trop contraignante et coûteuse (mise aux normes de l'électricité, sanitaires etc...). A l'unanimité, le projet de rénovation du logement reste encore pour cette année en suspens.

Mme le Maire souligne que les sanitaires ainsi que la cuisine de la salle communale sont désuets. Il serait nécessaire de rénover ces 2 points ainsi que de fermer complètement l'accès de la salle vers la mairie. Un architecte et ou/cuisiniste seront contactés afin de visualiser sur place les travaux à entreprendre, de proposer des plans et un coût.

A l'unanimité, les membres du conseil décident de prioriser la rénovation des sanitaires/cuisine de la salle communale plutôt que la rénovation du logement communal.

Accès PMR au niveau des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, salle communale, église) sont à nouveau discutés.

Mme le Maire informe que la commune s'est engagée à financer à hauteur de 40 % du coût des travaux d'aménagements d'une chicane à l'entrée de Daubensand pour la piste cyclable. Il faudra prévoir une ligne au budget à hauteur de 10 000 euros (25 000 € x 40 %).

2022 - 04: Divers, informations et communications :

Mme le Maire communique aux membres du conseil municipal 2 matinées de travail :

- Le 12.02.2022 : Création de nouveaux massifs floraux, broyages, etc...Les membres présents sont : M. Frédéric LANG, Mme Angélique KREISS, M. Frédéric RUE, Mme Caroline DINDAULT, M. Jérôme DAVID, M. Thomas STARCK.
- Le 05.03.2022 : Date à prévoir suivant l'avancement des travaux de février.

Elle rend compte du Programme Local de l'Habitat intercommunal.
Ce projet est de faire :

1. évoluer le parc de logements existants pour préserver le patrimoine et répondre aux besoins en logements ;

2. Favoriser un développement de l'habitat respectueux des principes de développement durable ;
3. Pérenniser l'attractivité résidentielle permettant d'assurer l'équilibre à long terme du territoire ;
4. Assurer la réponse aux besoins liés au logement de tous les types de publics ;
5. Amener les habitants, les partenaires et les acteurs de l'habitat à avoir le niveau d'information nécessaire pour garantir l'accès et le maintien dans le logement

Des travaux ont été menés avec les communes membres en 2021 (ateliers, commissions, informations....) Un retour pour analyse et remarques éventuelles est à effectuer avant le 21 janvier 2022 à la CCCE.

Les communes devront, suite à la délibération de LA CCCE rendre un avis par délibération au conseil municipal.

Mme le Maire informe avoir été démarchée par une entreprise pour une location d'emplacement pour un distributeur automatique de pizzas (96 pièces par semaine). Un tel projet ne cadre pas avec notre petite commune.

Cependant, une autre proposition a été faite et qui est encore à l'étude : accueillir une fois par semaine un bar-bistrot truck (restauration sur place) avec des produits issus de producteurs indépendants alsaciens (tartes flambées cuites au feu de bois faites maison & planchettes de vivres 100 % alsaciens).

Mme HAAS Sylvie s'est rendue en mairie jeudi 13 janvier afin de faire part des désagréments engendrés par les poids lourds. En effet, les chauffeurs indiquent que leur GPS leur fait passer par rue du Maire Landmann et rue de la Digue afin d'accéder à la gravière de Gerstheim. Ce point est à soulever car ils doivent faire demi-tour avant d'accéder à la rue de la Digue. Les rues ne sont pas conçues pour supporter des gros tonnages.

La commune se rapproche auprès du Centre Technique du Conseil Départemental afin d'envisager la mise en place d'un arrêté interdisant les poids lourds au-delà d'un certain tonnage ainsi que des panneaux d'interdiction aux entrées du village (sauf pour livraison).

M. Thomas STARCK propose l'idée de mettre en place un espace paysager, type haies, autour de la future aire de jeux afin que l'aspect visuel soit moins « nu ».

Il a également été proposé d'implanter autour de l'aire de jeux des arbres fruitiers.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21h55

Le prochain conseil se tiendra le 15 février 2022 à 20h.